

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023

COMPTE-RENDU

Convocation du 2 novembre 2023

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, RAVENEAU Annie, MASSIAS Isabelle, LAURENT Claudette, DUPUY Maryvonne, LACRAMPE Josette,

Messieurs CHAPEAU Jean-Philippe, GROLLEAU Tony, ABILLARD Arnaud, GUIOCHEREAU Yannick, LHUILLIER Thierry, RONCERET Philippe.

Excusées : Madame BONIN Marjorie, Madame MAUBOUCHER Louise-Anne.

Secrétaire de séance : Madame RAVENEAU Annie

Adoption du procès-verbal du 03 octobre 2023 à l'unanimité.

Compte rendu conseil d'école

Madame RAVENEAU Annie donne lecture du compte rendu et expose les faits marquants : 7 classes avec une moyenne 22 élèves par classe. Ce qui est très confortable. La restitution de l'évaluation de l'école est globalement satisfaisante. Il est fait part de la mise en place d'un pacte enseignant visant à soutenir les élèves en difficulté et de l'adhésion au plan harcèlement. L'école devra rédiger son projet à réception du cadre départemental. Madame le maire précise qu'il faudra harmoniser les règlements entre les temps périscolaires et scolaires.

Compte rendu réunion du 06/10/2023 commission espaces verts

Le fleurissement pour l'automne est prévu et l'aménagement paysager du Lotissement Les Mortiers sera réalisé à compter de la fin novembre.

Sondage des cavités pour les travaux du Prieuré

Madame le maire explique à l'assemblée que les géologues préconisent de vérifier la présence ou non de vides par une campagne de forages.

Elle présente donc le devis de La société Agence Pays de la Loire Compétence Géotechnique pour un montant de 6 000 € HT soit 7 200 € TTC.

Elle précise que la position des sondages et les modalités d'intervention ont fait l'objet d'une concertation entre l'agence et la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal retient l'offre de l'Agence pour un montant de 6 000 € HT soit 7 200 € TTC à l'unanimité.

Il est indiqué que le marché de travaux a été publié sur la plateforme des marchés publics et que de nombreuses entreprises ont déjà retiré les dossiers. Les entreprises qui déposeront une offre seront dans l'obligation de venir visiter le Prieuré aux jours d'ouverture indiqués dans le DCE.

Convention de mise à disposition d'un terrain pour ATC France Orange

Madame le maire présente au conseil la convention de mise à disposition d'un emplacement dépendant d'une parcelle communale cadastrée H156 d'une superficie de 50 m². En contrepartie ATC France versera une redevance annuelle globale d'un montant de 520.30 € nets.

Madame BEILLARD précise que les parties conviennent de résilier à l'amiable le bail initial sans indemnité sachant que ATC France est à jour du paiement de ses redevances au 3 octobre 2023.

Le conseil autorise le maire à signer cette convention de mise à disposition qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2024.

Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) : définition et modalités de concertation

Madame le maire expose au conseil que suite à la promulgation de la loi d'accélération du 10 mars 2023, il est demandé aux communes de définir des Zones d'Accélération en Énergies Renouvelables : appelées ZAER.

Le conseil, à l'unanimité moins 2 voix contre et une voix d'abstention, décide d'inscrire en ZAER :

- la zone urbaine,
- le parking de la salle des sports,
- la Pompe à Chaleur pour les travaux de rénovation de l'école maternelle,
- la PAC pour les travaux du Prieuré

Et de FIXER les modalités de concertation avec le public comme suit :

- mise à disposition d'un registre aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, du 20 novembre 2023 au 18 décembre 2023.

A l'issue de la concertation un bilan sera présenté au conseil municipal

Adhésion groupement de commandes abris-vélos entre le département et la commune de Vernoi

Dans le cadre du schéma départemental des liaisons cyclables voté en juin 2022, le Département apporte son soutien aux territoires pour mettre en œuvre leurs projets d'infrastructures cyclables. Le développement des itinéraires cyclables doit être complété par une offre de stationnement vélo adaptée aux différents besoins et usages des cyclistes.

Le Département et les EPCI ou communes intéressées ont décidé de constituer un groupement de commandes en vue de la passation de marchés de fournitures et de pose d'équipement de stationnement vélo.

Un projet de convention constitutive de groupement est joint au présent projet de délibération.

Le Département est désigné coordonnateur du groupement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à ce groupement de commandes et autorise Madame le maire à signer la convention.

Nouveaux tarifs de location 2024

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs 2024 de location de la salle des Fêtes. Ils seront affichés sur place.

DPU

La commune décide de ne pas préempter sur les biens suivants :

- 1 terrain cadastré G579 à la Jametière
- 1 propriété située au 24 rue de la Vincenderie cadastrée AC329

Délibérations et questions diverses

Madame le maire donne l'information au conseil municipal du nouveau cours des denrées fermages pour l'automne 2023. Les baux seront revalorisés en conséquence.

Madame le maire précise au conseil qu'elle a signé une convention de disponibilité avec le SDIS pour l'agent Cécile MEME Caporale Cheffe au CIS Est Anjou.

Madame BEILLARD fait part à l'assemblée du surcroît de travail du coordonnateur pour la procédure de recensement de la population du fait du nouvel adressage qui n'a pas été prise en compte par l'INSEE. Elle propose de nommer Mme Josette LACRAMPE comme coordonnateur adjoint pour seconder Mme Isabelle MASSIAS.

Madame le maire informe le conseil de la nouvelle composition de la commission de contrôle des listes électorales.

Titulaires : Claudette LAURENT, Maryvonne DUPUY, Patrice VARET.

Suppléants : Tony GROLLEAU, Yannick GUIOCHEREAU, Jean-Yves GUIBERT.

Levée de séance : 00H20